

Un stage de citoyenneté pour avoir dit « Macron on t'emmerde » ? Police de la pensée !

écrit par Christine Tasin | 4 mai 2023





Je pense qu'il conviendrait de créer une nouvelle rubrique qui recenserait les faits divers ayant trait aux reculs des libertés clairement exagérés que met en place le gouvernement. (C.Tasin : aussitôt dit aussitôt fait, *Police de la Pensée* est actif)

On a vu l'interdiction de casseroles (« dispositif sonore portatif »), l'interdiction lors de la finale de la coupe de France des sifflets et cartons rouges, chaque jour apportant son triste lot de nouvelles « avancées » dans ce registre.

Ainsi, aujourd'hui, après cette femme qui avait eu le tort d'écrire « *l'ordure va parler demain à 13h00* » sur Facebook et de se voir ainsi mise en garde à vue et poursuivie (<https://www.lavoixdunord.fr/1309896/article/2023-03-30/ordure-pourquoi-une-nordiste-est-elle-pouruivie-alors-que-d-autres-insultent>)...

On a un retraité de 77 ans, qui aurait dû, de même, être placé en garde à vue (mais les gendarmes ont été cléments au vu de son âge (faut-il rire ?)) et qui se retrouve condamné à un stage de citoyenneté pour avoir repris à son compte, le

propos du Président : « *j'ai très envie de les emmerder* » .

Il avait une banderole sur sa voiture annonçant : « *Macron, on t'emmerde.* ».

Quel est son délit ? Un vol de propriété intellectuelle pour une insulte copyrightée par Macron ?

Bref, il écope d'un stage de citoyenneté que le même citoyen Macron n'a pas eu, lui, à faire. (De même que le vaccin, pour les autres, pas pour lui).

<https://www.lelibrepenseur.org/dans-leure-un-retraite-de-77-ans-condamne-apres-avoir-accroche-une-banderole-anti-macron/>

A ce sujet, Myriam Palomba demande aux utilisateurs de Twitter de faire monter le mot-clef #macronontemmerde, (il s'agit donc simplement d'écrire un tweet contenant ce sigle : #macronontemmerde)

<https://twitter.com/myriampalomba/status/1653725047104602117>

Toujours dans le même registre, celui du harcèlement moral, un hélicoptère est venu survoler en rase-motte le domicile de René Chiche.

https://twitter.com/rene_chiche/status/1653733104245194755

Ceci pour dire qu'une rubrique « Crime de pensée » (cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Crime_de_pens%C3%A9e) ou « Police de la pensée » (https://fr.wikipedia.org/wiki/Police_de_la_Pens%C3%A9e) s'impose puisque ce genre de « faits divers » déjà récurrent, risque de monter en puissance.

Note de Christine Tasin

Je suis interpellée : comment peut-on condamner quelqu'un pour avoir dit qu'il emmerde Macron au nom de « **un outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique, défini à l'article 433-5 du code pénal, fait punissable potentiellement d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.** » Est-ce que « emmerder quelqu'un c'est l'outrager

? «

Emmerder : familier (personne) **Causer de l'embarras à (qqn)** ; (chose) *représenter une gêne pour (qqn)*. □ **agacer, embêter**, empoisonner, ennuyer, importuner

Outrager : *insulter, injurier* ; **outrage** : **offense extrêmement grave**, *constituant une atteinte à l'honneur, à la dignité ; affront, injure*

Il me semble qu'un bon avocat pourrait surfer sur cela et sur les jurisprudences pour faire gagner notre résistant emmerdeur. Mais je ne sais par quel tribunal il a été condamnée et s'il a la possibilité de faire appel.